

Article additionnel J

A la seconde partie de la première session, l'Assemblée générale élira simultanément, conformément à l'article 75, les neuf membres de la Commission consultative sur les questions administratives et budgétaires, dont deux au moins seront des experts financiers réputés. Par un deuxième scrutin, l'Assemblée générale désignera trois de ces membres qui devront comprendre un expert financier, pour la période de trois ans prévue et, par un troisième scrutin, trois des autres membres, qui devront comprendre un expert financier, pour la période de deux ans prévue.

Article additionnel K

Au cours de la première partie de la première session, l'Assemblée générale élira simultanément, et suivant l'article 75, les dix membres du Comité des contributions. Elle désignera ensuite, par un deuxième scrutin, quatre de ces membres pour la période de trois ans prévue et, par un troisième scrutin, trois autres membres pour la période de deux ans prévue.

Trente et unième séance plénière, le 13 février 1946.

16(I). NOMINATION D'UN COMITÉ DES CONTRIBUTIONS

L'Assemblée générale:

1. *Déclare* que les personnes suivantes sont élues membres du Comité des contributions dont

le mandat est défini à l'article 42 du règlement intérieur provisoire:

Mr. Paul H. APPLEBY
M. M. BAUMONT
Mr. J. P. BRIDGEN
Mr. CHI Chao-ting
Mr. Seymour JACKLIN
Sir Cecil KISCH
M. Pavle LUKIN
M. MARTINEZ CABAÑAS
M. Nedim EL-PACHACHI
M. Nicolai V. ORLOV

2. *Déclare* que les personnes suivantes sont élues pour une période de 3 ans:

Mr. J. P. BRIDGEN
Mr. Seymour JACKLIN
M. MARTINEZ CABAÑAS
M. Nicolai V. ORLOV

et que:

M. M. BAUMONT
Sir Cecil KISCH
M. Nedim EL-PACHACHI

sont élus pour une période de deux ans.

3. *Attire l'attention* du Comité sur les paragraphes 12, 13 et 14 du rapport sur les dispositions d'ordre budgétaire et financier figurant à la section 2 du chapitre IX du Rapport de la Commission préparatoire.

4. *Demande* au Comité de lui présenter un barème détaillé de répartition des dépenses pour qu'il soit examiné au cours de la deuxième partie de la première session de l'Assemblée générale.

Trente et unième séance plénière, le 13 février 1946.